



Commune de
La Croix-en-Touraine

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 037-213700917-20230324-2023_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N° 2023-29

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

Absents : 1

Exclus : 0

Date de convocation : 20 mars 2023

Date d'affichage : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame GASNIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames AVENET Joëlle, BARBOUX Sylvie, BUREAU Chantal, DEL RIO Carine, FREMONT-HUET Murielle, GASNIER Michèle, HUET Anaïs, PILLU Brigitte, WARNET Sylvie.

Messieurs BOIVIN Jean-Pierre, CHANTREL Denis, CHAPLOT Christophe, LECLERC Jean-Philippe, MAURICE Jean-Claude, MILLE Philippe, MULOT Michel, PERRAY Jonathan.

Était excusé : Monsieur THEBAULT Guillaume ayant donné pouvoir à Monsieur CHAPLOT Christophe.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie WARNET.

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer au terme de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET

Tarifs du Centre Lorin de la Croix

Rapport :

Madame BARBOUX, adjointe à la gestion des salles, indique que la commission « Vie Associative et Culturelle » a étudié les tarifs du Centre Lorin de la Croix.

Annexe proposition des tarifs du Centre Lorin de la Croix

Délibération

Le conseil municipal de La Croix-en-Touraine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « Vie Associative et Culturelle »,

Considérant les tarifs proposés,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article premier : de fixer les tarifs du Centre Lorin de la Croix à partir du 1^{er} janvier 2024 selon les tableaux suivants :

Certifié exécutoire par le Maire
après dépôt en Préfecture de
Tours le :
Publication le :

Michèle GASNIER



Commune de
La Croix-en-Touraine

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

S²LOW

ID : 037-213700917-20230324-2023_29-DE

Locations tous publics :

Salle à réserver	COMMUNE ET AGENTS COMMUNAUX		HORS COMMUNE	
	Tarif week-end	Tarif/jour semaine	Tarif week-end	Tarif/jour semaine
MOZART	630,00€	410,00€	1 270,00€	820,00€
BALZAC	230,00€	150,00€	460,00€	300,00€
VIGNY	160,00€	110,00€	290,00€	220,00€
OFFICE	160,00€	90,00€	210,00€	180,00€
FORFAIT	1 100,00€	690,00€	2 200,00€	1 380,00€

Associations :

Salle à réserver	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Tarif week-end	Tarif/jour semaine	Tarif week-end	Tarif/jour semaine
MOZART	315,00€	205,00€	630,00€	410,00€
BALZAC	115,00€	75,00€	230,00€	150,00€
VIGNY	80,00€	55,00€	160,00€	110,00€
OFFICE	80,00€	45,00€	160,00€	90,00€
FORFAIT	550,00€	345,00€	1 100,00€	690,00€

Caution : Une caution d'un montant de 1 500€ sera demandée à l'état des lieux d'entrée (par chèque à l'ordre du Trésor Public). Elle sera restituée à l'état des lieux de sortie s'il n'y a pas eu de dégradations constatées.

Forfait ménage :

Salle	Tarif forfait ménage
MOZART	250,00€
BALZAC	100,00€
VIGNY	100,00€
OFFICE	150,00€
CENTRE LORIN DE LA CROIX	500,00€

Ce forfait est appliqué s'il est constaté que le ménage n'a pas été fait correctement et sera ajouté à la facture de location.

Article deuxième : Des arrhes d'un montant de 20% seront à payer à la confirmation de la réservation de la salle.



Commune de
La Croix-en-Touraine

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 037-213700917-20230324-2023_29-DE

S²LO

Article troisième : Le bar seul peut être loué au tarif de 80€ à condition qu'aucune des autres salles du Centre Lorin de la Croix ne soient louées.

Article quatrième : d'imputer ces tarifs au chapitre 75 imputation ligne 752 et de demander à Madame le Maire et au SGC de Loches d'appliquer ces dispositions.

Résultats de vote en nombre de voix : 18

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote

Le Maire
Michèle GASNIER

Signature